

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

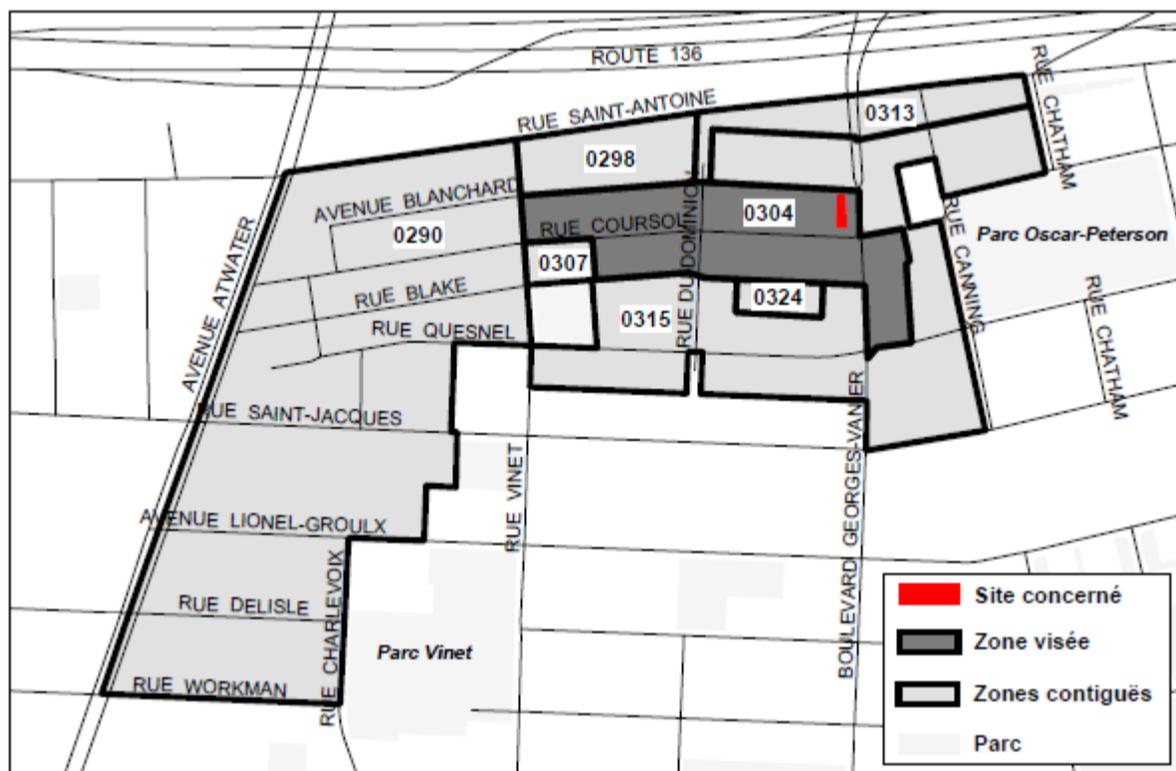
Premier projet de résolution CA22 220238 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003)

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA22 220238 visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial et l'aménagement d'une aire de stationnement pour l'immeuble situé au 2207, rue Coursol (lot 4 142 150 du cadastre du Québec) (dossier 1227680003) :

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 11 juillet 2022, le premier projet de résolution indiqué ci-dessus et tiendra une assemblée publique de consultation le **18 août 2022, à 18 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ce premier projet de résolution vise à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial et l'aménagement d'une aire de stationnement du bâtiment sis au 2207, rue Coursol, et ce, malgré les articles 9 (hauteur en étage), 428.12 et 428.27 (hauteur d'un muret de maçonnerie à l'intersection de deux voies publiques), 585 (aire de stationnement dans une cour avant) et 589.2 (aire de stationnement directement accessible par une ruelle) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0304 ainsi que les zones contiguës 0290, 0298, 0307, 0313, 0315 et 0324 situées sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré ci-dessous :



Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

Ce premier projet de résolution est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

FAIT à Montréal, le 21 juillet 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire